

## ***VOS droits sont encore une fois menacés***

*Le gouvernement fédéral envisage de changer le régime de retraite qui vous a été promis et auquel vous avez contribué. Le ministère des Finances prépare une loi pour changer les régimes de retraite à prestations « déterminées » en des régimes de retraites à prestations « ciblées ». Cela signifie que nos prestations de retraite pourraient être coupées en fonction du capital de retraite. En ces temps de restrictions financières ou de déficits budgétaires, le gouvernement pourrait, une fois de plus, prendre l'argent de notre fonds de retraite. Cela réduirait nos prestations de retraite. Comme certains d'entre vous se souviendront, et pour ceux qui n'étaient pas avec nous, cela s'est déjà produit et l'ancien commissaire Zacardelli n'avait rien fait à ce sujet. Les prestations qui vous ont été garanties quand vous êtes devenus membres de la GRC vous sont retirées. Rappelez-vous :*

- l'annulation de la hausse salariale consentie de 2 %;
- la saisie des sommes excédentaires de notre fond de retraite, soit 10 milliards;
- le gel salarial de 10 ans;
- la suppression de notre indemnité de départ; et
- les modifications aux prestations de retraite et de soins de santé.

*Une loi a été instaurée et des modifications au fonds de retraite auquel VOUS avez contribué font maintenant l'objet de discussions sérieuses. Les RRF disent qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Comment pouvez-vous leur faire confiance, compte-tenu de leurs antécédents en matière de représentation des membres et de la décision de la CSC? Acceptez-vous que le gouvernement apporte des changements à votre régime de retraite? Si vous n'agissez pas, vous leur en donnez essentiellement la permission.*

*En dépit de ce que vous laissent entendre les RRF, VOUS AVEZ votre mot à dire. C'est aujourd'hui, plus que jamais, qu'il nous faut poser des gestes concrets ! Questionnez les candidats à tous les partis politiques à ce sujet. Joignez-vous à l'ACPMP et faites partie de la seule organisation réellement indépendante qui a démontré son efficacité dans la défense de ses membres et qui continuera à la faire.*

### **LAISSEZ-NOUS PROTÉGER VOS DROITS**

*L'Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle (ACPMP) vise à devenir les représentants syndicaux indépendants de tous les membres du rang de la GRC. L'ACPMP a été créée en 2010 pour lutter pour le droit à la négociation collective par une association indépendante au nom des membres réguliers et civils de la GRC partout au Canada. Nous visons l'excellence dans notre conduite et nos obligations. Nous fournissons un leadership à tous nos membres sur les questions de justice qui affectent la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne vise ni ne défend le droit de grève. Pour en savoir plus, visitez [www.mppac.ca](http://www.mppac.ca).*

*Devenez membre dès aujourd'hui et faisons valoir d'une seule voix les enjeux de travail qui nous concernent tous. Veuillez s'il vous plaît transmettre ce message à vos collègues de la GRC qui ne sont pas encore membres de l'ACPMP.*

**MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada**  
**ACPMP | Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle**

**[//COMMUNICATIONS //AFFILIATION //CONTACTEZ-NOUS](http://MPPAC.CA)**